

DÉCISION DU CONSEIL**du 22 janvier 2007****portant nomination d'un membre et d'un suppléant luxembourgeois au Comité des régions**

(2007/39/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

DÉCIDE:

Article premier

vu le traité instituant la Communauté européenne, et notamment son article 263,

Sont nommés au Comité des régions pour la durée du mandat restant à courir, à savoir jusqu'au 25 janvier 2010:

a) en tant que membre:

vu la proposition du gouvernement luxembourgeois,

— M. Marc SCHAEFER, membre du Conseil communal de la commune de Vianden, en remplacement de M. Étienne SCHNEIDER;

considérant ce qui suit:

b) en tant que suppléant:

— M. Gusty GRAAS, membre du Conseil communal de la commune de Bettembourg, en remplacement de M. Aly MAY.

- (1) Le 24 janvier 2006 le Conseil a arrêté la décision 2006/116/CE portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions pour la période allant du 26 janvier 2006 au 25 janvier 2010 ⁽¹⁾.

Article 2

La présente décision prend effet le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 22 janvier 2007.

- (2) Un siège de membre du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la démission de M. Étienne SCHNEIDER. Un siège de suppléant du Comité des régions est devenu vacant à la suite de la démission de M. Aly MAY,

Par le Conseil
Le président
F.-W. STEINMEIER

⁽¹⁾ JO L 56 du 25.2.2006, p. 75.